

## Compte-rendu de la deuxième réunion de travail du GT Bâtiment tenue dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

**Mardi 26 mars 2024 – 9h-11h30**

La deuxième réunion de travail du GT Bâtiment tenue dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est tenue en ligne le mardi 26 mars 2024.

Réunissant plus de 140 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels), la réunion s'est déroulée en visio-conférence de manière à associer un maximum de personnes sur un territoire régional qui est très étendu .

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver les ressources et la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique .

Les principaux enjeux de la territorialisation de la planification pour la région AURA ont été rappelés lors de la réunion :

- Un enjeu d'harmonisation des démarches à différentes échelles et d'intégration des spécificités de chaque territoire, en posant un cadre commun qui permette un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;
- Un double enjeu d'appropriation au niveau territorial : d'une part, la nécessité de la décarbonation, de la préservation de la biodiversité et de la gestion des ressources, d'autre part l'identification des spécificités inhérentes aux territoires ;
- Un enjeu de massification des actions à mettre en œuvre à court terme qui passe par la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré.

Lors de cette deuxième réunion sectorielle, une synthèse de l'état des lieux du secteur a été présentée aux participants ainsi que les 4 principaux défis pour le bâtiment, à savoir :

- *Défi 1* : Encourager la sobriété, accélérer la rénovation thermique performante des logements en région Auvergne-Rhône-Alpes et remplacer les chaudières au fioul et au gaz, pour atteindre 80 000 logements rénovés par an et réduire de 15% les consommations énergétiques du parc de logements d'ici 2030 ;
- *Défi 2* : Encourager la sobriété, accélérer la rénovation thermique du parc tertiaire et remplacer les chaudières au fioul et au gaz pour réduire de 30 % les consommations énergétiques du parc tertiaire en 2030 ;
- *Défi 3* : Construire et rénover avec exemplarité ;
- *Défi 4* : Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation en région Auvergne-Rhône-Alpes et accompagner la structuration de la filière.

Pour chacun des défis, des témoignages ont été apportés par des acteurs clés du territoire, à savoir :

- *Défi 1* :
  - Pierre USEO, AURA Hlm
  - Cyril CHEVASSU, Dynacité Logement
- *Défi 2* :
  - Laurent CHANUSSOT, AURAE
  - Laurent LESEC, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- *Défis 3 & 4* :
  - Marie-Soriya AO, Cluster Eco Bâtiment
  - Nicolas BRASIER Groupe Mazaud.

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay disponible (via le lien : <https://fileexchange.bearingpoint.com/s/Q9xNDayEGj84QoE>), retranscrit les résultats des quiz ainsi que les temps d'échanges de questions/réponses.

## Résultats des sondages

- Sondage 1 : Selon vous, l'organisation que vous représentez pourrait-elle contribuer à relever le défi 1 présenté ?

- ➔ 39% des participants ont répondu être déjà très engagés sur cette thématique tandis que 38% des participants ont répondu prévoir de renforcer leurs actions pour agir sur ce défi.
  
- Sondage 2 : Selon vous, l'organisation que vous représentez pourrait-elle contribuer à relever les défis 3 et 4 présentés ?
  - ➔ 41% des participants ont répondu être déjà très engagés sur cette thématique tandis que 30% des participants ont répondu prévoir de renforcer leurs actions pour agir sur ce défi.
  
- Sondage 3 : Selon vous, l'organisation que vous représentez pourrait-elle contribuer à relever le défi 2 présenté ?
  - ➔ 39% des participants ont répondu être déjà très engagés sur cette thématique tandis que 34% des participants ont répondu prévoir de renforcer leurs actions pour agir sur ce défi.



Questions	Pour ?	Réponses apportées par la cellule technique COP / Par les intervenants
Comment est-on passé des objectifs nationaux aux objectifs régionaux qui sont présentés dans le panorama des leviers ?	DREAL	Le passage de la somme des leviers nationaux aux leviers régionaux a été fait dans une répartition entre chacune des régions. L'objectif qui nous est donné est de réussir à répondre à l'ensemble des leviers dans la région. Nous avons une capacité à agir sur la répartition des leviers, c'est-à-dire qu'il est possible d'ajuster la répartition des efforts prévue à la réalité de la région AuRA. Quand on parle de bâtiments, il y a une clé de répartition qui dépend de la réalité de ce que représente le poids de la région AURA dans le poids du niveau national.
La COP permettra t-elle de proposer d'autres leviers ?	DREAL	Tous les leviers sont bons à prendre pour atteindre une baisse des émissions. Avec ces 4 défis, le scope principal est posé donc toute l'énergie est pour l'instant orientée là où le gain est le plus important. Si d'autres leviers sont par la suite mobilisables, l'idéal sera de les prendre en compte. D'autres groupes de travail, comme le GT industrie, travaillera plus précisément sur la décarbonation des usines, où des leviers en lien avec le bâtiment seront abordés.
N'y a t-il pas aussi un défi d'adaptation (confort d'été) ?	DREAL	Le confort d'été est en effet pris en compte dans les défis, en particulier sur la réduction des consommations d'énergie puisqu'il ne s'agit pas d'augmenter la consommation par l'utilisation de climatisation par exemple. C'est un sujet qui est également pris en compte dans les actions de rénovation puisque les travaux peuvent permettre à la fois de réduire les consommations de chauffage et aussi d'améliorer le confort thermique estival.
Construire avec exemplarité veut-il dire aller au-delà des réglementations en vigueur, qui surtransposent déjà le droit européen ?	DREAL	Le cadre réglementaire actuel est déjà précurseur du droit européen. En effet, la RE2020 (la réglementation énergétique et environnementale sur la construction neuve) impose des exigences assez élevées, où la contrainte devient plus forte d'année en année. Aujourd'hui, l'objectif est de suivre cette réglementation

		environnementale, de promouvoir les bonnes pratiques le plus rapidement possible notamment en utilisant des matériaux dits « bas carbone » et de favoriser les matériaux de réemploi ou de recyclage.
A quand un contrôle effectif de l'obligation d'exemplarité des bâtiments publics ?	DREAL	Le contrôle des bâtiments publics dans un premier temps relève des maîtres d'ouvrage publics qui les construisent et puis qui les exploitent, donc la responsabilité revient d'abord au propriétaire et maître d'ouvrage du bâtiment public. Dans un second temps une prise de conscience a pu être observée chez tous les acteurs publics. La mesure Fonds vert de rénovation énergétique a notamment permis de mobiliser 4 000 communes de la région pour rénover leur parc et financer plus de 400 bâtiments pour un budget de 100 millions d'euros. Cela représente environ 10% des collectivités de la région touchées par la mesure Fonds vert, ce qui n'est pas neutre. Il y a beaucoup de projets, l'enjeu a été bien saisi pour les bâtiments publics. Maintenant pour ce qui est du contrôle, on a une part de contrôle mais plutôt sur la construction neuve.
Défi 4: accélérer la montée en compétence des acteurs de la rénovation: Qu'en est-il de la formation initiale? Qu'est-il prévu au niveau de l'Éducation Nationale? Evolution des référentiels, formation des enseignants,...	DREAL	C'est effectivement un sujet de longue date. La formation initiale dispose de référentiels qui évoluent très lentement. Il y a clairement un enjeu sur ces référentiels-là, qui ont été présentés lors du groupe de travail préalable notamment avec les fédérations professionnelles, la CAPEB et la FFB. L'éducation nationale devra être plus embarquée puisque ces référentiels relèvent de ce ministère. Ils sont élaborés et validés au niveau national, et donc il y a un enjeu à ce que le ministère suive bien cette démarche et fasse évoluer les cadres de formation initiale. Cela n'est pas complètement le cas aujourd'hui donc il y a un travail à faire dans ce sens.
Aujourd'hui, il me semble qu'on ne prend pas non plus en compte l'énergie grise des isolants. Pourrait-on moduler les aides	DREAL	La partie énergie grise des produits de construction est prise en compte dans le cadre de la nouvelle réglementation environnementale RE2020, puisque pour construire il faut maintenant

<p>sur l'isolation en fonction du ratio entre l'efficacité isolante d'un matériau (prenant en compte ici aussi le déphasage) et son impact carbone à la production ?</p>		<p>faire une Analyse de Cycle de Vie du bâtiment incorporant l'ensemble de ses produits constitutifs, et donc l'ACV incorpore bien l'impact carbone, dont l'énergie grise de ces produits. Ces données apparaissent dans la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES),, pour la partie produit isolants. Elles sont donc déjà prises en compte dans la performance du bâtiment pour la construction neuve et sont un prérequis. Ensuite pour la rénovation, il n'y a pas encore de critère carbone pour la partie produits dès lors que la réglementation est respectée.</p>
<p>Lorsqu'on connaît le coût d'une rénovation, le changement de seulement une étiquette est-il une bonne option ? N'est-ce pas produire de futurs déchets dans quelques années, lorsqu'une nouvelle isolation sera nécessaire ?</p>	<p>AURALHLM</p>	<p>Il est nécessaire aujourd'hui de faire des sauts d'étiquettes plus importants mais on se heurte vite à des problèmes techniques et de coût, extrêmement importants. Les bailleurs sociaux doivent à la fois continuer à construire, et rénover leur parc en parallèle. C'est certain que la suppression des étiquettes F et G est pour l'instant assez peu problématique, mais se posera la question d'atteindre des niveaux très importants de performance par la suite. Ce sont des réflexions en cours, pour l'instant les capacités financières des bailleurs font que les acteurs ne sont pas encore en capacité d'investir significativement dans la rénovation d'un logement. Les besoins des locataires sont pris en compte pour stabiliser leurs factures énergétiques et en essayant de les améliorer. Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, c'est effectivement un vrai problème qui se pose.</p>
<p>Qu'en est-il du Réseau de Chaleur Urbain ? il n'apparaît pas dans vos schémas ?</p>	<p>DYNACITE</p>	<p>Il existe déjà une petite partie des résidences qui sont chauffées au réseau de chaleur urbain. Il n'apparaît pas car les immeubles chauffés au fioul sont en milieu rural, donc il n'y aura pas de réseau de chaleur urbain qui va se développer pour eux. Sur les deux dernières années, environ 500 logements ont été raccordés sur des extensions de réseau, et cela continue encore avec deux gros projets de développement de réseau chaleur urbain à moins de 3 ans pour venir</p>

		raccorder à peu près encore 1 500 logements du parc . C'est un levier important, et il est satisfaisant de voir que les communes, même plus petites, s'emparent du sujet. Des contacts sont pris régulièrement pour des études prospectives pour développer des réseaux de chaleur.
Le coût de la mise en œuvre de ces mesures sera t-il évalué (coût pour les citoyens, la collectivité, les infrastructures, ...) ?	DREAL	Il existe un système d'indicateurs et de reporting pour les financements qu'on attribue, qui sont effectivement importants, donc il y a un enjeu à ce que ces financements soient efficaces, d'un point de vue de la rénovation et des émissions de carbone. Quand un candidat s'engage, on attribue la subvention au regard de cet objectif de réduction. On suit ces indicateurs pour voir l'efficacité de ces financements.
Quelles perspectives pour l'accompagnement des logements privés et comment pérenniser le Service Public de la Rénovation de l'Habitation en AuRA ?	DREAL	C'est un chantier de l'année 2024 de concrétiser ce service public d'aide à la rénovation des habitats partout dans la région. Des travaux ont démarré aux échelles départementales et infra-départementales, et les réflexions sont en cours pour que chaque habitant de la région ait bien accès à ce service au premier janvier 2025, avec le plus de lisibilité et de simplicité possible.
Est ce que les bailleurs travaillent sur l'échange de logement qui permet une certaine sobriété d'utilisation des surfaces, par exemple une personne âgée qui a eu un logement familial qui change pour un logement plus petit.	AURAHLM	La loi impose aux bailleurs de regarder l'occupation de leur parc tous les deux ans, pour identifier les situations de sous-occupation. C'est un enjeu important mais complexe,. Le premier problème étant que les personnes qui habitent ces logements n'ont pas envie de déménager. Le travail est en cours mais cela reste un levier difficile à mettre en place.
Il y-a-t-il une incitation pour les Contrat de Performance Énergétique sur la région Auvergne Rhône Alpes?	DREAL	Il y a une incitation dans le sens où c'est un bon outil pour un maître d'ouvrage pour atteindre un objectif de réduction de consommation. Il n'y a pas d'incitation financière ou réglementaire, mais plusieurs



		outils existent dont les maîtres d'ouvrage doivent se saisir.
Est-il prévu d'intervenir sur le parc privé tertiaire non concerné par le décret tertiaire ?	Région	La Région ne peut intervenir directement sur le parc privé car il est en dehors de son champ direct de compétences. Néanmoins, la Région dispense des aides publiques à destination du parc privé tertiaire. Il y a également un plan d'action qui y est associé. Les lycées privés peuvent prétendre à une aide financière de la région pour une intervention sur leurs bâtiments.
La solarisation des ombrières ne trouve pas son équilibre économique. Or, cela va s'imposer en construction neuve. Les objections permettant d'externaliser cet équipement vers un opérateur sont-elles seulement liées au prix de rachat ? Auquel cas, faut-il promouvoir l'autoconsommation ?	Région	Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour rechercher des porteurs de projet intéressés pour solariser les parkings des lycées qui nous appartiennent. A chaque fois, il est essayé de mettre en place des dispositifs qui permettent d'atteindre plusieurs objectifs en même temps. Par exemple le cahier des charges inclut généralement l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, ce qui apporte un deuxième service aux usagers présents. L'autoconsommation n'est pas forcément la solution puisque le pic de production du PV est juillet-août, période sur laquelle les lycées sont fermés, ce qui implique forcément de la revente.
Concernant l'évolution du dispositif MaPrimeRénov', pourquoi être revenu au soutien des monos gestes ?	DREAL	L'enjeu de la rénovation globale et de la décarbonation sont les objectifs de la politique nationale et des politiques publiques actuelles. Le contexte actuel étant difficile (crise du secteur de la construction) et les entreprises du secteur n'ayant pas suffisamment anticipé le tournant vers la rénovation globale, il a été décidé de maintenir le dispositif pour palier à cette crise et soutenir les entrepreneurs, mais uniquement sur les monogestes et dans un cadre défini : geste de rénovation, geste de remplacement du chauffage, etc. C'est uniquement une mesure de souplesse pour mieux accompagner les entrepreneurs en 2024.
Pouvez-vous rappeler la date de la journée de l'écobâtiment, s'il vous plaît ?	CLUSTER	Elle n'est pas encore fixée mais sera en novembre. L'option est pour l'instant posée au 19.11.

<p>Parmi les maîtres d'ouvrage, les syndicats sont fortement représentés par leurs mandats. Or, ils ne sont pas formés pour la rénovation exemplaire). Est-ce bien un public cible pour la formation continue promue par le cluster ?</p>	<p>CLUSTER</p>	<p>L'UNIS, le syndicat de la copropriété, est adhérent chez nous. Il s'agit d'un public qu'on se doit d'aller former. Il existe déjà des actions de formation, faites en lien avec l'Agence Locale de l'Energie. Nous essayons également de les inviter sur des visites de chantier et dans les différents groupes de travail.</p>
<p>Couvrez-vous tous les départements de la région ou êtes-vous sur des territoires en particulier ?</p>	<p>CLUSTER</p>	<p>Nous sommes sur toute la région Auvergne Rhône Alpes, mais principalement actifs autour de la métropole de Lyon, autour de Grenoble et autour de Clermont.</p>
<p>Travaillez-vous aussi sur l'assistance à maîtrise d'usage (les usagers sont parfois démunis face à une instrumentation complexe qu'ils maîtrisent mal)</p>	<p>MAZAUD</p>	<p>Oui, nous travaillons sur des projets de conception-réalisation, l'usage n'est pas oublié et pourra être présenté.</p>
<p>Au sein du domaine tertiaire, il y a le segment de la santé (hôpitaux, cliniques,...) qui est assez important. Comment ce segment est-il accompagné pour réduire ses émissions de GES?</p>	<p>AURAE</p>	<p>Une étude a été réalisée il y a 2 ans avec la Cellule d'Etude Régionale de la Construction sur les différents gisements de tertiaire. Le secteur médico-social ressort comme un des enjeux d'intervention car ce sont de gros parcs, avec une consommation importante. Le secteur sera donc ciblé. Des animations sont d'ailleurs déjà proposées en collaboration avec l'ADEME, l'ANAP et l'ARS.</p>
<p>Concernant les formations, compte tenu des enjeux en lien avec d'une part la nécessité de fortement augmenter les rénovations globales et performantes et l'usage des matériaux biosourcés et d'autre part, avec les contraintes foncières (ZAN) et le ralentissement des constructions neuves, qu'en est-il de la construction de formations continues qui permettent de rapprocher et faire</p>	<p>DREAL</p>	<p>Il existe aujourd'hui un annuaire des formations. Mais les entreprises ont des difficultés à prendre le temps de venir se former. Il existe également des formations intra-entreprises.</p> <p>Le marché de la rénovation progresse aujourd'hui alors que le secteur de la construction neuve est en crise. Il s'agit donc d'accompagner la transition de la construction neuve vers la rénovation, ce qui reste un enjeu important. Il faut donc que les acteurs régionaux se concertent et élaborent ensemble de nouvelles formations pouvant accompagner</p>

converger les savoir-faire et les pratiques de ces 2 filières de la construction/de la rénovation -réhabilitation ?		cette transition du secteur.
Y a t'il une réflexion sur le recyclage en fin de vie des bâtiments ?	DREAL	S'agissant de la déconstruction des bâtiments, il y aujourd'hui une réflexion importante portée sur ce sujet, ainsi que sur la reconversion des bâtiments. C'est un levier que l'on mobilise et ce, de plus en plus, pour éviter l'artificialisation des sols. La réutilisation des bâtiments et la rénovation urbaine est un enjeu particulièrement important aujourd'hui.
Sachant la place première des cimenteries dans les émissions de GES, existe-t-il un béton bas carbone sans ciment ?	MAZAUD	Un béton sans ciment, non. Il existe différentes typologies de ciment sur le marché. Certains sont à activation thermique (ciment classique), d'autres à activation chimique. Donc d'autres technologies existent et se développent mais la difficulté réside dans le volume à fournir. Les solutions seront opérationnelles d'ici 3 ou 4 années.
Quel soutien de l'État à l'investissement pour les collectivités afin de favoriser des rénovations globales et performantes ?	DREAL	Le Fonds Vert vient apporter du financement pour répondre aux projets de rénovation thermique des bâtiments qui appartiennent aux collectivités. Il y aura un focus en 2024 sur la rénovation des bâtiments scolaires. Il existe également des aides de l'ADEME qui apporte un soutien financier aux projets innovants et efficaces pour répondre aux besoins des communes. Il faut se rapprocher des agences de l'État pour connaître les aides les plus adaptées à chaque projet.